Image not found or type unknown

Industries Chimiques et indemnité de licenciement

Fiche pratique publié le **16/01/2015**, vu **1729 fois**, Auteur : carole VERCHEYRE GRARD

Comment calculer son ICL lorsque l'on est cadre d'une société dépendante de la convention collective des industries chimiques ?

Vous avez été nombreux à me demander de rappeler les règles de calcul de l'indemnité de licenciement **des cadres et ingénieurs** dépendant de la convention collective des industries chimiques.

IMG_20140331_121229 Image not found or type unknown

Pour mémoire cette convention collective est très avantageuse par rapport aux règles légales.

Voici de manière synthétique le rappel des modalités de calcul:

- Pour une ancienneté comprise entre 1 et 2 ans : 2/10 de mois par année de présence
- A partir de 2 ans d'ancienneté :[....]°**Pour lire l'article au complet, je vous invite sur mon site en cliquant si après** : http://carole-vercheyre-grard.fr/industries-chimiques-calcul-lindemnite-conventionnelle-licenciement-cadres/

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés